

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
6 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 octobre 2023, à 10 heures

*Présidence* : M. Pérez Ayestarán (Vice-Président) . . . . . (République bolivarienne du Venezuela)*puis* : M<sup>me</sup> Joyini (Présidente) . . . . . (Afrique du Sud)**Sommaire**

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de  
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*) (*territoires ne faisant pas  
l'objet d'autres points*)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires  
(*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M<sup>me</sup> Joyini (Afrique du Sud), M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

**Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite)**

*Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires (suite)*

**Question du Sahara occidental (A/C.4/78/6)**

1. **M<sup>me</sup> Stame** (Il Cenacolo) déclare que la situation de la population civile dans les camps de Tindouf devient de plus en plus désespérante au fil du temps. Les dirigeants du pays hôte doivent rendre leur liberté aux personnes qui s'y trouvent et donner une voix aux centaines de personnes disparues et aux victimes de la pauvreté et de mauvais traitements, qui ne sont pas en mesure d'alerter sur leurs souffrances. Les minorités ethniques noires souffrent tout particulièrement, car elles sont réduites en esclavage. Alors que la communauté internationale est témoin d'une tragédie humaine, il incombe à l'Organisation des Nations Unies de garantir la protection des populations civiles dans les camps de Tindouf. Le Polisario et ses partisans se servent des droits humains comme moyen de chantage, en pervertissant l'essence même et manipulant l'opinion internationale, avec la complicité de certaines organisations non gouvernementales.

2. **M<sup>me</sup> Pace**, s'exprimant à titre personnel, déclare que les Sahraouis des camps de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie, sont pris au piège dans le bastion oppressant du Polisario, en violation du droit international, avec la complicité et le soutien des autorités du pays hôte. Nombre de mécanismes des Nations Unies et d'organisations internationales de défense des droits humains, dont le Comité des droits de l'homme et Human Rights Watch, continuent de se préoccuper des souffrances persistantes des Sahraouis dans les camps. Le Polisario a transformé les camps de Tindouf en zones de non-droit, notamment en raison des violations systématiques commises contre une population privée de ses libertés et droits fondamentaux. Plus de 15 Sahraouis ont été victimes à ce jour d'exécutions extrajudiciaires par l'armée du pays hôte. Pendant ce temps, les jeunes Sahraouis ayant fui les camps rejoignent des réseaux terroristes et de criminalité organisée dans la région du Sahel et du Sahara.

3. **M. Suárez Moreno** (Juntos por Guía) estime que la communauté internationale n'en fait pas assez pour

résoudre le différend sur le territoire non autonome du Sahara occidental. Le Maroc, Puissance occupante, cherche à mettre en place une nouvelle forme de colonialisme et à imposer un régime d'apartheid au peuple sahraoui. Il nie la légitimité du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), qui dispose d'une capacité juridique internationale et ne représente pas les colons, mais bien la population autochtone sahraouie. Depuis 50 ans, le Maroc perpètre des expropriations, des tortures et des violences systématiques visant à exterminer le peuple sahraoui, tandis que la communauté internationale ne dit mot. Le Premier Ministre de l'Espagne, Pedro Sánchez Pérez-Castejón, défend désormais l'annexion illégale du territoire sahraoui. Ce faisant, il fait abstraction de la volonté du peuple espagnol et de la responsabilité de l'Espagne en tant que Puissance administrante. Le peuple des îles Canaries, qui a des liens historiques avec le peuple du Sahara occidental, exhorte l'ONU à veiller à ce que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination.

4. **M. Omar** (Front POLISARIO) déclare qu'au titre des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, le Front POLISARIO est le seul représentant légitime du peuple du Sahara occidental. La question du Sahara occidental est une question de décolonisation inscrite à l'ordre du jour de la Quatrième Commission depuis 1963, son peuple a un droit inaliénable et non négociable à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce droit imprescriptible ne doit être entaché par les faits accomplis imposés par le Maroc, État occupant. L'Assemblée générale reconnaît la lutte légitime du peuple sahraoui.

5. Il n'existe aucune autre option à l'exercice libre et démocratique par le peuple du Sahara occidental de son droit inaliénable et non négociable à l'autodétermination et à l'indépendance. La politique du fait accompli menée depuis 1975 par le Maroc, État occupant, est vouée à l'échec. Plus tôt celui-ci le reconnaîtra, mieux ce sera pour la paix et la sécurité dans la région. Il est honteux et insultant pour l'ONU et la Charte des Nations Unies qu'un État voyou comme le Maroc, État occupant, se présente devant la Commission avec ses partisans pour discourir sur le droit international et les droits humains tout en continuant d'occuper illégalement des zones du territoire à l'examen. Cette situation ne peut plus durer. La seule façon d'avancer est de permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer, librement et démocratiquement, ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance.

6. **M<sup>me</sup> Laariche** (députée parlementaire) déclare qu'en tant que membre du Parlement marocain pour la circonscription de Laayoune, dans le Sahara marocain, elle a été élue lors d'un scrutin libre et régulier, pierre angulaire de tout système multipartite véritable. Les Sahraouis ont confiance dans les institutions qu'ils ont élues et leur taux de participation aux dernières élections a été l'un des plus élevés du Maroc. Le contrat entre les citoyens et leurs représentants élus a porté ses fruits en termes de développement et d'amélioration du niveau de vie. Cette forme de gouvernement est un exemple de gouvernance locale, de pluralité et de passation pacifique du pouvoir.

7. Malheureusement, un groupe armé datant de la guerre froide contrôle, par la force, les résidents des camps de Tindouf. Seule une minorité desdits résidents sont des descendants des Sahraouis des provinces du sud ; nombre d'entre eux ont été réinstallés par le pays hôte depuis les États voisins afin de légitimer la clique au pouvoir, qui n'est elle-même pas d'origine sahraouie, et a imposé une seule idéologie politique pendant 50 ans, réprimant toute dissidence dans les camps.

8. **M. González Sánchez** (Asociación Internacional de Juristas por el Sahara Occidental) déclare que l'ONU n'a pris aucune mesure alors que le Maroc, Puissance occupante, pille les ressources naturelles du Sahara occidental. Le Maroc exploite les phosphates, les ressources halieutiques et le sable sahraoui. Ses navires dépendent du ravitaillement en carburant, des réparations et des changements d'équipage effectués dans les ports des îles Canaries. Leurs itinéraires de navigation sont souvent falsifiés, de même que les indications d'origine des produits du Sahara occidental. Ces activités génèrent des millions d'euros chaque année. D'après le Gouvernement espagnol, ses accords avec le Maroc et la Mauritanie présentent des avantages pour les navires de pêche espagnols, mais ces derniers sont peu présents dans la zone. Cette situation signifie que l'Espagne soutient effectivement le Maroc dans sa tentative d'annexer le Sahara occidental. Les États et les organisations internationales, dont l'ONU, sont tenus d'éviter toute reconnaissance *de jure* ou de facto de la zone économique exclusive revendiquée par le Maroc qui couvre les eaux territoriales du Sahara occidental, sans parler de l'empiètement sur les eaux des îles Canaries.

9. **M<sup>me</sup> Dahi** (députée parlementaire de Laayoune) dit qu'elle fait partie des dizaines de femmes sahraouies marocaines occupant une fonction publique. Elle est fière de la confiance que lui témoignent ses électeurs et le Maroc, qu'elle représente au Parlement panafricain. Dans ce cadre, elle préside le Groupe des jeunes, qui s'intéresse à des questions telles que la consolidation de

la paix, la lutte contre l'extrémisme violent et la lutte contre la criminalité organisée. Son cas n'est pas inhabituel pour sa génération de Sahraouis, qui a été élevée dans les valeurs d'ouverture et de paix, dans une nation qui embrasse son pluralisme culturel et s'engage à régler pacifiquement les différends internationaux.

10. Contrairement au Maroc, qui fait confiance à l'ONU, d'autres parties cherchent à attiser les tensions dans la région et utilisent leur corps diplomatique pour entraver les initiatives menées par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité. L'Initiative marocaine d'autonomie est empreinte de bonne foi et de pragmatisme et pourrait servir de base à une solution au différend sous l'égide de l'ONU. D'autres parties continuent néanmoins de s'accrocher à des idées discréditées qui ne sont plus défendues par les États Membres.

11. **M<sup>me</sup> Travieso Hernández** (Asociación Canaria de Mujeres Tejiendo Futuro) dit que l'occupation illégale du Sahara occidental est rendue possible par le silence de la communauté internationale, la complicité du Gouvernement espagnol et la violence de l'envahisseur, le Maroc, qui perturbe tous les domaines de la vie des Sahraouis. Le mur de sable militarisé divise les familles, et les mines terrestres continuent de faire des morts parmi les Sahraouis. Les forces d'occupation commettent, entre autres, des viols de femmes et de filles et des violences corporelles et recourent aux disparitions forcées, aux procès comme instrument de répression et à l'incarcération politique. En outre, le Maroc continue d'exploiter les ressources naturelles, en dépit des condamnations des tribunaux européens. L'Espagne, Puissance administrante du territoire, manque aux obligations que lui impose l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, or l'Organisation n'intervient pas. Le Gouvernement espagnol soutient également l'invasion marocaine du Sahara occidental et le déni du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

12. Le rôle des femmes sahraouies, tant dans les camps de réfugiés qu'au Sahara occidental occupé, est essentiel pour la consolidation de la paix. Il est décevant de constater qu'aucune avancée n'a été opérée dans la remise en question de l'occupation du Sahara occidental. Il existe néanmoins des moyens pacifiques de mettre fin à la tragédie actuelle. Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination doit être respecté, un référendum doit être organisé sous supervision internationale, l'occupation marocaine du Sahara occidental doit prendre fin et les prisonniers politiques sahraouis doivent être libérés.

13. **M<sup>me</sup> Hernández González** (Asociación Canaria de Solidaridad con el Pueblo Saharaui) dit que le peuple sahraoui continue de vivre dans l'incertitude, en raison de l'enlisement du conflit, de l'intransigeance du Maroc et de la passivité de la communauté internationale. Cette situation prive les Sahraouis de leurs droits à la liberté et à l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Le conflit armé a repris et le référendum sur l'autodétermination n'a toujours pas eu lieu. La situation dans les territoires occupés par le Gouvernement marocain est intolérable et entraîne des violations graves telles que les détentions illégales, la torture, le génocide et les crimes de guerre. Pendant ce temps, le peuple sahraoui continue d'attendre la décolonisation et l'indépendance.

14. *M<sup>me</sup> Joyini (Afrique du Sud), Présidente, prend la présidence.*

15. **M<sup>me</sup> Sosa Guerra** [Federación Estatal de Instituciones Solidarias con el Sahara (FEDISSAH)] déclare que les îles Canaries ont de solides liens historiques et culturels avec le Sahara occidental. La dégradation actuelle de la situation en termes de droits humains, en particulier dans des territoires tels que le Sahara occidental, est vivement préoccupante. Le retour en force de l'usage des armes est regrettable, 29 ans après le cessez-le-feu négocié par l'Organisation des Nations Unies. De nombreux Sahraouis se sont installés dans les camps de Tindouf, où ils ont subi des tortures, des attaques et des raids qui se sont soldés par la mort de civils.

16. Dans son rapport de 2022 sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2022/733), le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation quant au fait que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue à ne pas être autorisé à se rendre au Sahara occidental. En tant que Puissance administrante du Sahara occidental, l'Espagne a la responsabilité juridique et morale de jouer un rôle décisif, dans le cadre de l'ONU et du droit international, dans la solution apportée à ce conflit colonial. Les murs qui limitent la liberté de circulation de la population sahraouie doivent être abattus. L'ONU devrait intensifier son rôle de médiateur et de garant de la paix, conclure un nouveau cessez-le-feu et intégrer une composante Droits humains au mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

17. **M<sup>me</sup> Arbesu Sancho** (Observatorio Asturiano de Derechos Humanos para el Sahara Occidental) déclare que le peuple du Sahara occidental souffre incontestablement d'atteintes à ses droits fondamentaux, en premier lieu le droit à l'autodétermination. Le Sahara

occidental est non seulement un territoire non autonome en attente de décolonisation, mais aussi un territoire occupé militairement par le Maroc. Celui-ci n'est pas une Puissance administrante, mais une Puissance occupante, et doit donc être soumis à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

18. Au Sahara occidental, les droits humains du peuple sahraoui sont systématiquement bafoués au quotidien : discrimination en matière d'emploi, iniquité des procès, détention illégale et incarcération des défenseurs des droits humains. Le Maroc réinstalle par ailleurs la population coloniale dans le territoire occupé, en vue de modifier la composition ethnique du Sahara occidental, ce qui constitue un crime de guerre. À la suite de la reprise du conflit armé entre le Front POLISARIO et l'armée marocaine, cette dernière a bombardé la population civile au moyen de drones, ce qui constitue un autre crime de guerre. Si la responsabilité de la situation incombe au Maroc, le rôle de l'Espagne doit également être souligné au vu des dernières déclarations de son Premier Ministre. La Commission doit s'efforcer de faire respecter le droit international et de veiller à ce que le peuple sahraoui soit en mesure de décider de son avenir.

19. **M. de la Vega** (Asociación Ecuatoriana de Amistad con el Pueblo Saharaui) déclare que le Maroc continue d'exploiter systématiquement les ressources naturelles du peuple sahraoui, compromettant directement le droit international et les droits humains. La construction d'éoliennes pour une installation de dessalement par des entreprises marocaines, françaises et chinoises et le Gouvernement marocain est un exemple de la connivence entre un État occupant et des sociétés opérant en marge du droit international des droits humains. Des dizaines de navires de l'Union européenne pêchent dans les eaux occupées du Sahara occidental dans le cadre d'un accord conclu illégalement avec le Maroc dans ce domaine, bien que la Cour de justice de l'Union européenne l'ait annulé au motif que le Maroc n'a ni souveraineté ni compétence en ce qui concerne les eaux adjacentes au territoire. Le Maroc continue d'exploiter illégalement les phosphates et a bâti une énorme usine d'engrais et un nouveau port. La Commission devrait s'inquiéter des violations systématiques et constantes des droits humains, notamment des droits économiques du peuple sahraoui, lequel n'a pas été consulté sur les projets de ces sociétés sur son territoire et n'en a tiré aucun bénéfice.

20. **M. Aly**, s'exprimant à titre personnel en tant que membre du Parlement marocain pour la circonscription de Dakhla, déclare qu'il a été élu lors d'un scrutin que de nombreux observateurs internationaux ont qualifié

de libre et de régulier. La trajectoire de développement de la région recouvre tous les acteurs concernés, tels que les institutions gouvernementales, la société civile et les entrepreneurs. Les zones qui étaient auparavant en friche disposent désormais d'une infrastructure solide, notamment une autoroute de 1 000 km reliant l'Afrique subsaharienne à l'Europe. Les investissements dans les énergies renouvelables ont permis de créer un secteur énergétique autosuffisant et respectueux de l'environnement. La région dispose désormais de nouvelles installations médicales et de recherche, ainsi que d'un centre de formation professionnelle. Les élus participent à l'élaboration des plans de développement et les Sahraouis occupent des postes de haut rang. Le taux de participation aux récentes élections, qui a été le plus élevé au Maroc, témoigne de la détermination des Sahraouis à administrer leurs propres affaires sous la souveraineté marocaine.

21. **M. Salvia** (European Coordination of Committees in Solidarity with Saharawi People) déclare que l'illégalité de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc a été confirmée dans de multiples résolutions de l'Assemblée générale et dans les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Maroc est bien une Puissance occupante. L'ONU ne l'a jamais reconnu comme Puissance administrante du Sahara occidental. Le peuple sahraoui a droit à l'autodétermination, et le Front POLISARIO est son seul représentant.

22. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, poursuit ses efforts pour relancer les négociations entre le Front POLISARIO et le Maroc en vue de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Sa visite dans les territoires occupés du Sahara occidental a été retardée en raison d'obstacles dressés délibérément par les autorités marocaines. Les forces d'occupation marocaines commettent des violations des droits humains, notamment la répression, les agressions et les arrestations arbitraires d'activistes et de défenseurs sahraouis des droits humains, dans l'indifférence totale de la communauté internationale. De nombreux prisonniers politiques sahraouis ont entamé des grèves de la faim pour faire valoir leurs droits, bafoués au quotidien par les autorités pénitentiaires marocaines. Plusieurs plaintes ont été déposées contre le Maroc devant le Comité contre la torture, qui a statué que le pays avait violé plusieurs articles de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

23. **M<sup>me</sup> Déniz Verona** (Nueva Canarias Telde) rappelle que le Sahara occidental est occupé militairement par le Maroc et a été abandonné par

l'Espagne, sa Puissance administrante. La passivité de l'ONU permet au Maroc, Puissance occupante, de soumettre la population sahraouie à un régime d'apartheid, en toute impunité. L'occupation a contraint des générations de Sahraouis à faire face à la violence, au déplacement et au bannissement prolongés, à l'exclusion sociale et économique et à la répression culturelle, violant ainsi leurs droits humains. Il faut mettre un terme à cette situation illégale.

24. Le Front POLISARIO est le seul représentant légitime du peuple sahraoui, reconnu par l'ONU et la communauté internationale. L'occupation marocaine est illégale et ne peut produire aucun effet juridique ou politique susceptible de porter atteinte aux droits à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui. La position du Premier Ministre de l'Espagne en faveur de l'occupation est, elle aussi, illégale. Tous les prisonniers politiques et d'opinion doivent être immédiatement libérés et les violations des droits humains dans les prisons marocaines doivent cesser. La MINURSO doit protéger les droits humains et l'ONU doit promouvoir, sans plus tarder, une solution juste et définitive au conflit au moyen d'un référendum sur l'autodétermination.

25. **M. Gómez Justo** (Universidad Pablo Olavide Sevilla) dit que la situation au Sahara occidental et du peuple sahraoui dans le territoire est une situation d'occupation et de violations des droits humains. La doctrine juridique internationale dispose ce qui suit : le Sahara occidental est un territoire non autonome ; l'Espagne est la Puissance administrante ; le Front POLISARIO est le représentant légitime de son peuple ; les ressources naturelles appartiennent au peuple sahraoui ; le Maroc est une Puissance occupante. Alors que les injustices s'accumulent sur le territoire sahraoui, la passivité de l'ONU, malgré le mandat clair de la MINURSO depuis 1990, est inacceptable.

26. La population sahraouie du Sahara occidental se heurte à de multiples difficultés, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'expression de l'identité et de la liberté de circulation. Entre-temps, ses ressources naturelles enrichissent d'autres personnes. L'Espagne doit donc rectifier sa position et assumer son rôle légal de Puissance administrante. Les droits humains doivent être protégés au Sahara occidental de toute urgence, et l'ONU et la MINURSO doivent redoubler d'efforts pour accélérer le processus référendaire.

27. **M<sup>me</sup> Fortea Sevilla** [Fundación Canaria de Apoyo a los Trastornos del Neurodesarrollo (FUNTEAC)] dit que cela fait plus de 50 ans que le Maroc opprime le peuple sahraoui, alors que l'Espagne néglige sa

responsabilité de Puissance administrante et que l'Organisation des Nations Unies ne fait rien. Il semble que le Maroc ne respecte pas le droit à l'éducation de la population sahraouie dans les zones occupées du Sahara occidental, où le système éducatif fait apparaître des inégalités, de la discrimination et de la répression et les écoles manquent de ressources matérielles et humaines. Les écoles publiques mettent en avant la culture marocaine et sa vision de l'histoire, cherchant à éliminer l'identité sahraouie. Faute d'universités dans le Sahara occupé, les personnes souhaitant poursuivre des études supérieures doivent se rendre au Maroc, où elles continuent de subir répression et discriminations. L'accès à des études jugées utiles à la cause sahraouie, telles que le journalisme et la médecine, leur est refusé, et il leur est difficile de louer des biens immobiliers en raison de la discrimination dont elles font l'objet. Sans autodétermination et sans référendum, le peuple sahraoui ne pourra pas accéder à un enseignement digne et de qualité.

28. **M. Santosa** (RMOL Network) dit que le développement de la région du Sahara marocain montre que le Maroc est déterminé à réaliser les objectifs de développement durable et à appliquer sa proposition de paix dans le cadre d'une autonomie spéciale. Il joue un rôle de plus en plus important en Afrique et aide plusieurs pays du continent. Ces efforts sont toutefois entravés par certains acteurs pour des raisons hégémoniques. Le fait de trouver une solution à la question du Sahara accélérerait sans aucun doute l'intégration régionale.

29. Certains des fondateurs du Polisario ont décidé de rentrer au Maroc et tentent de convaincre d'autres personnes fidèles au groupe armé de faire de même. La proposition d'autonomie avancée par le Maroc a reçu le soutien de nombreux États dans le monde entier et est la solution la plus crédible pour faire progresser la paix, la stabilité et la sécurité dans la région. En outre, l'ouverture de consulats au Sahara marocain par de nombreux États indique que la souveraineté du Maroc sur le territoire est largement reconnue.

30. **M<sup>me</sup> Jimenez Martín** (Nueva Canarias Gran Canaria) dit que le Sahara occidental est illégalement occupé par le Maroc. Ce pays viole les droits humains du peuple sahraoui, en particulier des femmes, en toute impunité. Les Sahraouies résistent activement à l'occupation illégale, au prix de souffrances personnelles considérables, et ont créé l'une des sociétés arabes les plus progressistes sur le plan de l'égalité des genres.

31. Si l'on veut défendre les droits humains universellement reconnus, un référendum sur

l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui, organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec des garanties de légalité et de transparence, s'impose d'urgence. Les prisonniers politiques sahraouis, dont certains ont été condamnés à la réclusion à perpétuité, doivent également être libérés. L'Organisation doit assumer ses responsabilités et promouvoir une solution pacifique et durable qui comprenne la restitution du Sahara occidental au peuple sahraoui, condition essentielle au rétablissement de la paix et de la stabilité en Afrique du Nord.

32. **M<sup>me</sup> Molina García Alcañiz** (Plataforma 8m Toledo) dit que les militaires marocains ont agressé bon nombre de personnes, notamment Sultana Khaya et Mina Baali, et imposé de nombreuses formes de souffrance et de torture au peuple sahraoui, en particulier aux femmes. Dans les territoires occupés, les Sahraouies ne peuvent pas exercer leurs droits politiques ni leurs libertés fondamentales ; au contraire, comme l'a constaté Amnesty International, ils sont arbitrairement arrêtés, torturés, et incarcérés ou placés en détention de façon injustifiée.

33. Les Sahraouies exemplifient la lutte pacifique et la résistance dans un conflit chronique. Elles ont montré leur capacité de transiger, leur créativité et leur résistance dans le cadre du projet politique visant la libération et l'indépendance du peuple sahraoui. En raison des conditions météorologiques qui règnent dans les camps : températures extrêmes de plus de 50 degrés Celsius, pluies torrentielles et vents violents, il est difficile de parvenir à l'autosuffisance, ce qui crée une dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire. Les Sahraouies continuent néanmoins de promouvoir un processus de développement pour le territoire en prévision de l'organisation politique et sociale du Sahara occidental, une fois que le conflit sera réglé.

34. **M. Ramirez Marrero** (Consejero Cabildo de Gran Canaria) dit que le conflit au Sahara occidental est une question de décolonisation restée inachevée. L'Assemblée générale a reconnu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance dans sa résolution 1514 (XV), mais les autorités marocaines en ont entravé l'exercice. Les Sahraouies et leur seul représentant légitime, le Front POLISARIO, ont été expulsés de leur territoire. Le Maroc viole systématiquement leurs droits humains et pille leurs ressources naturelles, alors que l'Organisation des Nations Unies fait preuve de passivité.

35. En tant que Puissance coloniale, l'Espagne a aussi des responsabilités à assumer, même si elle ne s'est jamais acquittée de ses obligations légales et morales vis-à-vis du peuple sahraoui. Le Premier Ministre de

l'Espagne devrait donc modifier sa position actuelle et ne plus reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire. Il est urgent de trouver une solution pacifique au conflit, qui prévoit un référendum sur l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui, la libération des prisonniers politiques sahraouis par le Gouvernement marocain et la fin des violations des droits humains et du pillage des ressources naturelles dans le territoire. Il faut freiner l'escalade, qui met en danger la stabilité et le développement de la région et favorise les visées expansionnistes du Maroc.

36. **M. Crespo Aguilar** (Observatorio de Derechos Humanos de Castilla-La Mancha para el Sáhara Occidental) dit que le Maroc n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental. La souveraineté sur les ressources naturelles du Sahara occidental appartient au peuple sahraoui, par l'intermédiaire de son représentant légitime, le Front POLISARIO. Depuis le début de l'occupation du Sahara occidental, le Maroc en a exploité et pillé les ressources et a conclu des accords commerciaux illégaux avec des sociétés transnationales. Le pillage est interdit au regard du droit international et peut constituer un crime de guerre. Tandis que le Maroc s'enrichit, des milliers de Sahraouis vivent en exil ou dans des camps de réfugiés, sans emploi et dépendants de l'aide humanitaire. D'après les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les entreprises doivent respecter les droits humains et le droit international, ainsi que le droit international humanitaire dans des situations de conflit armé, et peuvent se voir infliger des sanctions civiles ou pénales en cas de violations. Faute de mesures contraignantes, le pillage se poursuivra.

37. **M. Ramirez Galindo** (Asociación Siembra Canaria) dit que l'accord de pêche conclu entre l'Union européenne et le Maroc a été jugé illégal. La décision prise en ce sens devrait mettre fin au pillage des ressources naturelles du Sahara occidental, qui appartiennent incontestablement au peuple sahraoui, par les entreprises qui exercent des activités dans le territoire illégalement occupé avec la bénédiction de l'occupant et réalisent d'importants profits grâce aux liens qui les unissent à la famille royale du Maroc. La Commission n'a pas été en mesure de se prononcer en faveur de la solution juste et durable déjà convenue par les parties et soutenue par la communauté internationale, à savoir la tenue d'un référendum libre et démocratique. Les États ne doivent pas rejeter, au nom de la *realpolitik*, une solution déjà acceptée. Le Sahara occidental a le droit d'être un pays : il a un peuple, un territoire et un gouvernement reconnu, le Front POLISARIO. La MINURSO ne peut pas protéger

la population sahraouie, faute de mandat en matière de droits humains. Certaines organisations basées en Espagne, en particulier aux îles Canaries, n'osent pas se prononcer en faveur d'un référendum, craignant les représailles du Maroc, telles que le boycottage d'entreprises désireuses de s'implanter dans ce pays. Les États Membres, en particulier ceux qui ont accédé à l'indépendance par des mouvements de libération nationale, doivent défendre le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Des prisonniers sahraouis sont détenus dans des prisons marocaines dans des conditions déplorables pour avoir lutté pacifiquement contre l'occupant.

38. **M. Kadiri** (Maroc), intervenant sur une motion d'ordre, dit que les pétitionnaires sont tenus d'intervenir dans le plein respect des institutions des États Membres. Aucun langage inacceptable ne sera permis. À chaque fois qu'il y a dépassement ou atteinte aux institutions des États Membres, il ne faut pas permettre aux pétitionnaires de continuer.

39. **M<sup>me</sup> Travieso Darias** (Asociación Canaria de Juristas por la Paz y los Derechos Humanos) dit que son organisation, qui observe la situation au Sahara occidental depuis 2002 et a assisté à des procès illégaux de civils sahraouis, a informé à maintes reprises la Commission d'atteintes aux droits humains commises par le Maroc contre le peuple sahraoui, qui est systématiquement réprimé, exterminé et persécuté. Les stratagèmes politiques employés par le Maroc pour violer le droit international ont conduit l'Espagne, Puissance administrante, à coopérer avec lui pour couvrir les infractions graves, notamment les crimes de guerre, qu'il commet contre la population civile sahraouie. En juin 2023, l'intervenante et une autre avocate ont été violemment empêchées d'entrer sur le territoire, en violation du droit international. Le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui a été reconnu dans de nombreuses résolutions au fil des décennies, mais le conflit ne semble pas avoir de fin et les crimes de guerre commis par le Maroc restent impunis. L'Espagne continue d'enfreindre ses obligations vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et du peuple sahraoui et s'est murée dans un silence complice au sein de la Commission. Le soutien du Gouvernement espagnol en faveur de la proposition marocaine d'annexion du territoire sahraoui est illégal et ferait de l'Espagne, un pays qui prétend respecter les droits humains, un refuge pour les criminels de guerre.

40. **M<sup>me</sup> DiCianni** (Rescue and Relief International) dit que des photographies et des récits de témoins oculaires confirment que le Polisario entraîne des enfants soldats dans les camps de Tindouf, où la colère monte chez les jeunes, qui sont confinés dans un

environnement où les possibilités d'éducation et autres sont limitées. Dans une lettre adressée à l'Envoyé personnel du Secrétaire général en août 2023, le Movimiento Saharaoui por la Paz a relayé des témoignages de première main décrivant la détérioration des conditions dans les camps, notamment les combats entre gangs, les affrontements armés entre résidents et la destruction de possessions. L'absence de mesures de sécurité élémentaires y a créé un climat généralisé de corruption. La lettre comportait des allégations selon lesquelles certains membres du Polisario seraient impliqués dans les opérations de trafic de drogue et de contrebande de cartels et de groupes criminels organisés et auraient volé du bétail appartenant à la population locale. Selon le Movimiento Saharaoui por la Paz, si les possibilités d'emploi sont rares, c'est en partie en raison d'une mauvaise gestion des camps. La situation dangereuse dans les camps et les répercussions inévitables sur la stabilité régionale devraient pousser la Commission à soutenir l'initiative marocaine d'autonomie, qui est la solution la plus humaine, la plus rapide et la plus pacifique.

41. **M<sup>me</sup> Dail** (Classical Conversations Foundation) dit que le Polisario, créé par le régime de Mouammar Kadhafi, a confisqué le bétail des nomades sahraouis, qu'il a ensuite persuadés de s'installer dans les camps de Tindouf en leur promettant liberté, éducation et prospérité. Il se sert visuellement des camps pour illustrer la pauvreté et l'oppression afin de convaincre les donateurs d'envoyer une aide humanitaire. Dans les écoles des camps, l'enseignement est un échec, en raison des mouvements constants de personnel et d'une pénurie de ressources éducatives. Une fois diplômés, la plupart des jeunes s'en vont à la recherche d'un emploi mal rémunéré en Algérie ou en Europe, pour pouvoir envoyer de l'argent à leur famille. L'Organisation des Nations Unies, qui décrit l'enseignement de qualité pour tous comme un droit fondamental, devrait être très préoccupée par la qualité de l'enseignement dans les camps. Un système scolaire défaillant est le signe d'une communauté en danger. Les enfants sahraouis doivent être imprégnés d'un esprit de solidarité et de compassion envers ceux qu'on leur a appris à haïr. Il faut leur faire comprendre qu'ils ont de l'espoir et un avenir et qu'ils ne sont pas des victimes. Le moment est venu de mettre en œuvre l'initiative marocaine d'autonomie, meilleure solution pour les enfants des camps, qui pourraient alors retrouver leur famille au Sahara occidental.

42. **M<sup>me</sup> Cordoba Heredia** (Fundación Universitaria Compensar) dit que les objectifs de développement durable ne seront pas pleinement atteints tant qu'une solution définitive n'aura pas été trouvée à l'occupation

du Sahara occidental. Les Sahraouis méritent de vivre dans un environnement où leurs droits, leur dignité et leurs perspectives d'avenir ne sont pas restreints et où leur identité n'est pas effacée. Bien que l'occupation ait limité le pouvoir d'action et le droit à l'autodétermination des femmes sahraouies, celles-ci ont fait montre d'un courage et d'une résilience extraordinaires, menant la lutte pour leurs droits et devenant des symboles de la résistance pacifique. Elles ne pourront toutefois pas opérer de véritable changement sociétal tant qu'une paix durable n'aura pas été instaurée. La Commission devrait changer le cours de l'histoire et faire en sorte que les futures générations au Sahara occidental puissent prospérer. La Colombie, dont l'intervenante est originaire, s'est engagée à soutenir la libération de la dernière colonie d'Afrique. L'Espagne, en tant que Puissance administrante, doit assumer sa responsabilité légale de restituer au peuple sahraoui ce qui lui appartient légitimement.

43. **M. Aljabari** (Palestinian Moroccan Friendship Society) dit que, bien que le conflit artificiel touchant les provinces du sud du Maroc ne soit toujours pas réglé, le Maroc a obtenu plusieurs avancées. Les États-Unis ont reconnu sa souveraineté sur la région, et l'Espagne, ancienne Puissance occupante, a abandonné sa position défavorable à cet égard. L'initiative marocaine d'autonomie constitue donc un fondement solide permettant d'engager des négociations afin de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable.

44. Lorsque l'ONU a demandé aux parties de reprendre les négociations dans le cadre des tables rondes, cela a incité le soi-disant « Polisario » à attaquer le point de passage de Guerguerat, en violation des résolutions applicables du Conseil de sécurité. Le roi Mohammed VI, en revanche, insiste sur les liens d'amitié unissant le Maroc et l'État voisin et reste disposé à rouvrir la frontière entre les deux pays. Il est injuste de comparer la question du Sahara marocain à celle de la Palestine : dans le premier cas, il est question de restauration de l'intégrité territoriale du Maroc et dans le second, de colonialisme israélien.

45. **M<sup>me</sup> Basinet**, s'exprimant à titre personnel, dit qu'elle a visité, en 2001, les camps de réfugiés sahraouis, situés dans la zone la plus inhospitalière du Sahara. Depuis plus de 40 ans, les réfugiés sahraouis se trouvent dans une impasse et sont en situation de déplacement. Un nombre exponentiel de personnes dans le monde connaissent le même sort, le plus récemment en Ukraine. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à l'échelle mondiale, 108,4 millions de personnes sont en situation de déplacement forcé. Pendant ce temps, le reste du monde

se laisse distraire par la Grande Technologie, les médias sociaux et la culture des célébrités.

46. **M<sup>me</sup> Huff** (Teach the Children International) dit que l'aide humanitaire destinée aux Sahraouis vivant dans les camps de Tindouf doit leur être acheminée en toute sécurité. Elle félicite les Sahraouis des villes du Sahara occidental de Laayoune, Dakhla, Boujdour et Smara de l'assistance qu'ils ont apportée à leurs compatriotes dans les camps à la suite du récent séisme en organisant des caravanes d'aide, en participant à des campagnes de collecte de sang et en levant des fonds pour soutenir ceux qui avaient tout perdu. Un rapport de 2015 de l'Office européen de lutte antifraude a exposé en détail l'implication du Polisario dans le vol et le détournement de l'aide humanitaire de 2000 à 2007. En 2023, le Programme alimentaire mondial (PAM) a publié un rapport accablant sur la gestion de l'aide alimentaire par l'Algérie, dans lequel il a relevé l'absence de contrôle direct de sa distribution. L'aide alimentaire est distribuée à l'ensemble de la population des camps, au lieu d'être réservée aux personnes les plus vulnérables, dans une tentative délibérée de gonfler le nombre de résidents. Les auteurs du rapport ont souligné l'importance pour le HCR de recenser la population. Le principal distributeur d'aide alimentaire, le Croissant-Rouge algérien, permet au Polisario de distribuer l'aide aux résidents avec une surveillance minime, ce dont profite le Polisario. Les personnes qui volent l'aide alimentaire ne sont pas inquiétées parce qu'elles ne sont pas assujetties au contrôle d'un gouvernement ou de l'ONU. La solution serait que l'Organisation soutienne l'initiative marocaine d'autonomie.

47. **M<sup>me</sup> Eads** (Capitol Hill Prayer Partners) dit qu'elle défend les intérêts du peuple sahraoui depuis plus de 10 ans et demeure préoccupée par le sort des jeunes dans les camps, qui n'ont pas de perspectives d'avenir. La Commission devrait accélérer ses efforts visant à régler la question en encourageant l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2654 (2022), ainsi que l'organisation de tables rondes. Compte tenu du large soutien international dont bénéficie l'initiative marocaine d'autonomie, une trentaine d'États ayant ouvert des consulats à Dakhla et Laayoune et les États-Unis et Israël ayant reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara, l'Organisation des Nations Unies devrait appuyer cette initiative comme solution au conflit artificiel. L'évolution de la situation géopolitique a une incidence sur la sécurité régionale et sur la collaboration continue entre le Polisario et les groupes voyous. La Commission doit insister sur la nécessité d'une collecte de données complètes sur les résidents des camps, en l'absence desquelles il est difficile de planifier des

livraisons d'aide humanitaire. En précisant le nombre de personnes, le Polisario pourrait faire preuve de bonne foi et remédier au manque de crédibilité que suscite son absence de transparence. La Commission doit soutenir l'initiative marocaine d'autonomie, qui permettrait de démanteler les camps et d'instaurer la paix et la stabilité.

48. **M. Sánchez Serra** (Federación de Periodistas del Perú) dit que le pays hôte des camps de Tindouf a créé le « Polisario » en 1973 pour des raisons géopolitiques, en vue d'entraver les efforts déployés par le Maroc pour retrouver son intégrité territoriale après l'indépendance. Le différend n'a toujours pas été réglé, 50 ans plus tard. De graves violations du droit international humanitaire et des droits humains sont commises dans les camps de Tindouf, qui sont gérés par le Polisario depuis que le pays hôte lui a délégué son autorité. Le Polisario est un groupe armé séparatiste, vestige de la guerre froide, qui rejette la démocratie et déstabilise la région ; ce n'est pas le représentant élu des 40 000 Sahraouis qu'il confine dans des camps et prive de liberté de circulation. L'intervenant a lui-même constaté *de visu* les conditions de vie infernales dans les camps. À Dakhla, en revanche, les Sahraouis vivent librement et peuvent élire leurs propres représentants. Le pays hôte doit prendre ses responsabilités et participer à des tables rondes en vue de parvenir à une solution définitive au conflit artificiel, sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie, que le Conseil de sécurité a jugée sérieuse et crédible. La Commission pourrait entrer dans l'histoire en approuvant cette initiative, qui mettrait fin aux souffrances des Sahraouis retenus dans les camps et leur permettrait d'exercer leur droit à l'autodétermination en participant au processus démocratique au Maroc. La MINURSO, qui n'a plus de raison d'être, devrait être remplacée par une opération de maintien de la paix.

49. **M<sup>me</sup> Angola Mejía** (Asociación Colombiana de Amistad con el Pueblo Saharaui) dit que tous les êtres humains sont égaux et ont des droits inaliénables, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur. Au Sahara occidental, qui n'a pas encore été décolonisé, les droits des habitants sont violés au quotidien par les forces d'occupation marocaines. En l'absence de contrôle efficace et de recensement de la population, les habitants ont été oubliés, ce qui a suscité chez eux un sentiment d'abandon total de la part de la communauté internationale. L'Association demande que justice soit rendue aux Sahraouis et que leurs droits en tant que personnes et en tant que peuple soient respectés, notamment leur droit à l'autodétermination et au retour sur leur territoire, qui est illégalement occupé. Elle espère que le Sahara occidental pourra obtenir de

manière pacifique sa pleine indépendance du Maroc et enfin être libre.

50. **M<sup>me</sup> Roios**, s'exprimant à titre personnel, dit que l'approche suivie par le Maroc concernant la gestion des abondantes ressources naturelles du Sahara occidental est éthique et durable. Les réserves de phosphate et les stocks halieutiques de la région, ainsi que son potentiel en matière de production d'énergie éolienne et solaire, pourraient apporter la prospérité à la population locale et à toute la région. Le Maroc a investi dans ces ressources et montré qu'il était déterminé à les gérer de manière responsable. Dans un rapport de 2022 sur les avantages pour le peuple du Sahara occidental de l'extension des préférences tarifaires aux produits originaires de cette région, la Commission européenne a noté que l'approche pragmatique de l'Union européenne, notamment les accords commerciaux applicables aux importations provenant du Sahara occidental, et les efforts faits par le Maroc étaient propices à un meilleur environnement socioéconomique sur le territoire. Cette approche s'inscrit dans l'engagement de longue durée à soutenir les efforts de l'Organisation pour trouver une solution politique durable à la question du Sahara occidental. L'absence de solution à la question du statut politique du Sahara occidental favoriserait un climat d'incertitude qui découragerait l'investissement et le développement durable. Il faudrait procéder à une évaluation intégrée des revendications du Maroc sur la région et de la façon dont il utilise les ressources naturelles, en tenant compte des investissements réalisés dans la région. L'initiative marocaine d'autonomie encourage l'utilisation durable des ressources naturelles et le respect des droits de tous les citoyens.

51. **M. Botero Martínez** (Plataforma Latinoamericana y Caribeña de Solidaridad con el Pueblo Saharaui) dit que la MINURSO a été créée en 1991 dans le cadre d'un plan de règlement arrêté d'un commun accord afin de faciliter la tenue d'un référendum sur l'autodétermination, qui n'a pas encore eu lieu. À la fin des années 1990, le Maroc a modifié sa position et proposé une large autonomie au peuple sahraoui, par la voie de l'initiative marocaine d'autonomie, à laquelle ont souscrit les États-Unis, Israël et la Puissance administrante, l'Espagne. Cependant, selon le droit international et la Charte des Nations Unies, les situations coloniales devraient être réglées au moyen d'un processus d'autodétermination. L'autonomie n'est pas une solution à la colonisation. L'initiative d'autonomie et l'existence d'un pays à l'intérieur d'un autre sont incompatibles avec la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui dispose que la sujétion des peuples à une

subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme. Même accorder l'autonomie la plus large possible reviendrait à maintenir la domination et l'exploitation du territoire et des Sahraouis, dont la majorité ne se sentent pas liés au Maroc.

52. **M<sup>me</sup> Teatin Rosas** (Corporación Líderes Unidos para Servir) dit que le conflit qui touche son propre pays, la Colombie, depuis 40 ans a eu de graves conséquences pour la santé mentale de son peuple. De même, le conflit au Sahara occidental a arraché le peuple sahraoui à ses racines et anéanti les espoirs de toute une génération. La mort, la destruction, le manque de produits de première nécessité et la peur de mourir ou de perdre un proche ont des effets psychologiques terribles. Des décennies de recherche en épigénétique comportementale ont montré que les expériences traumatisantes d'une personne ou de ses ancêtres laissent des cicatrices au niveau génétique. Ainsi, l'occupation marocaine crée des souvenirs dont hériteront les générations futures du peuple sahraoui, qui souffriront de problèmes de santé mentale tels que les troubles post-traumatiques ou la dépression. Tous les conflits armés sont le reflet de l'incapacité des êtres humains de régler leurs problèmes. L'intervenante exhorte le Maroc à faire preuve d'empathie envers les Sahraouis, qui souffrent de l'occupation et du conflit, et dont les familles seront affectées pendant des générations. Elle espère que les parties parviendront à un accord et à une solution définitive. Tous les êtres humains devraient cultiver en eux la paix qu'ils voudraient voir dans le monde.

53. **M. Guevara Rodríguez** (Iglesia episcopal-Colegio Ramón B. Jimeno) dit qu'il faut protéger les droits humains des Sahraouis et qu'on ne saurait tolérer la violation systématique de leur dignité et de leur droit à l'autodétermination. Il est temps de mettre fin au colonialisme en Afrique. L'article 20 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui porte sur le droit à l'autodétermination, influe sur les droits de la troisième génération, étant donné que les droits collectifs et les droits des peuples sont fondamentaux dans la mise en place d'États et de sociétés plus justes. Être neutre face à l'injustice revient à être complice.

54. **M. Tamekamta** (Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable (CARPADD)-Montréal/Université de Yaoundé) déclare que le programme géopolitique de l'État hôte des camps de Tindouf a été à l'origine de profondes divisions parmi les États d'Afrique et au sein de l'Union africaine. Cet État a parrainé la proclamation sur son territoire d'une soi-disant « république sahraouie » et l'a faite admettre en toute illégalité à l'Organisation de l'Unité africaine,

une décision illégale et une erreur que la majorité écrasante des États d'Afrique s'efforcent activement de rectifier. Ces mêmes États appuient également l'initiative marocaine d'autonomie. L'Union africaine a indiqué clairement que l'Organisation des Nations Unies est la seule instance habilitée à traiter la question du Sahara marocain et appuie les efforts du Secrétaire général pour la relance du processus politique ; 40 % des États d'Afrique ont ouvert des consulats à Laayoune et à Dakhla, reconnaissant ainsi la souveraineté du Maroc sur le Sahara. Le Sahara marocain est devenu un pôle de commerce et d'investissements, abrite de nombreux projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'agriculture, par exemple, et accueille de nombreuses activités diplomatiques. Les autres pays d'Afrique devraient reconnaître la souveraineté du Maroc sur le Sahara et appuyer l'initiative marocaine d'autonomie, pour prémunir le continent des dangers du séparatisme et de l'instabilité.

55. **M<sup>me</sup> Mason** (Safety and Security Instructional Services) dit que *Medafrica Times* et d'autres médias ont récemment publié un article dans lequel figurent des photos d'enfants sahraouis recrutés par le Polisario, pendant un entraînement militaire. Ces pratiques violent la Convention relative aux droits de l'enfant et la Quatrième Commission doit condamner ouvertement l'utilisation d'enfants dans les conflits. La situation perdure, mais ce n'est que récemment que la communauté internationale a commencé à s'y intéresser dans le cadre de débats publics. C'est principalement à l'école que les élèves apprennent la haine. On leur enseigne qu'ils sont des victimes des Marocains et que leur sort est entre les mains d'autres personnes qui ne leur accorderont pas leur liberté. Les enfants participant à un conflit armé ne seront très probablement pas en mesure de surmonter les traumatismes subis. La communauté internationale ne doit pas rester silencieuse pendant que l'on apprend aux enfants la victimisation et la haine. L'intervenante demande à la Commission et au Conseil de sécurité de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, l'initiative marocaine d'autonomie. Le projet est crédible et le Sahara occidental dispose déjà d'infrastructures permettant d'aider les enfants à retrouver une vie normale.

56. **M<sup>me</sup> Goebel** (The On Purpose Group LLC) dit qu'il est urgent de déterminer combien de personnes vivent dans les camps de Tindouf. Cette initiative simple pourrait mettre fin à l'instabilité créée par ceux qui utilisent la population des camps à leur avantage. Le Programme alimentaire mondial a récemment eu du mal à distribuer de la nourriture dans les camps et engagé une équipe indépendante chargée d'établir pourquoi une

grande partie de l'aide envoyée dans les camps n'était jamais parvenue à ses destinataires, les résidents les plus vulnérables. Il a ensuite souligné qu'il était nécessaire de renforcer la sensibilisation en faveur du recensement de la population par le HCR, puisqu'il s'agit d'un outil essentiel de protection, d'évaluation des besoins et de recherche de solutions. Étant donné le rôle qu'elle joue dans la supervision des camps, l'ONU est en droit de connaître le nombre exact de personnes dont elle est responsable. En ne réussissant pas à communiquer ces chiffres, elle a favorisé une multitude d'informations contradictoires. On peut facilement comprendre pourquoi aucune solution permanente n'a été trouvée. Il est dans l'intérêt supérieur de ceux qui vivent dans les camps depuis 48 ans d'accepter l'initiative marocaine d'autonomie comme la solution la plus crédible.

57. **M. Ortiz Palacio** (Fórum Canario Saharai) rappelle que depuis des décennies, l'Algérie apporte un appui militaire, politique et diplomatique au Front POLISARIO. Ce groupe armé bloque toutes les solutions pacifiques au différend et le conflit constitue une menace contre la paix et la sécurité en Afrique du Nord. Les résidents des camps de Tindouf sont des victimes. Ils sont piégés dans un milieu désertique inhospitalier, où ils souffrent dans des conditions éprouvantes et sont soumis au contrôle du Front POLISARIO et aux intérêts de l'État hôte. Les dissidents subissent une répression et sont jugés par des tribunaux militaires, en violation de leurs droits. À l'opposé, la majorité des Sahraouis du Sahara marocain mènent une vie prospère, ont un emploi, bénéficient du progrès social et ont pu élire leurs représentants. Près de la moitié des pays de l'Union européenne soutiennent l'initiative marocaine d'autonomie, que le Conseil de sécurité a déjà approuvée dans ses résolutions, où le mot « référendum » n'a pas été mentionné depuis 2007. L'initiative marocaine d'autonomie est la solution évidente. Elle mettrait fin à des décennies de souffrance et permettrait les réunifications familiales et la réconciliation de tous les Sahraouis.

58. **M. Rodríguez Mackay** (Sociedad Peruana de Derecho Internacional), s'exprimant en tant qu'ancien Ministre péruvien des affaires étrangères, dit que l'examen de la question du Sahara marocain par la Quatrième Commission est anachronique et motivé par des considérations idéologiques. La signature de l'Accord de Madrid en 1975 a mis fin à la colonisation du Sahara marocain. La question du Sahara marocain est un différend territorial de nature géopolitique fomenté par le pays hôte des camps de Tindouf. La grande majorité des États soutient l'initiative marocaine d'autonomie comme seule solution au conflit régional.

59. La « république sahraouie » n'existe ni en droit ni en pratique. Elle n'a ni gouvernement, ni territoire, ni population. Elle est seulement une branche du Polisario, dont la création a été appuyée par le pays hôte des camps de Tindouf, en violation du droit international, afin de porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc. C'est pour cette raison que 85 % des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont celui de l'intervenant, ne la reconnaissent pas. La communauté internationale a adopté une nouvelle approche de la question du Sahara marocain, pragmatique et axée sur les résultats, qui tient compte des réalités géopolitiques de la région du Maghreb. L'initiative marocaine d'autonomie est la seule solution au différend et bénéficie du soutien de plus de 100 pays.

60. **M. Debeche** [Front de libération nationale (FLN)] dit que, malheureusement, rien n'a changé pour le peuple du Sahara occidental depuis sa dernière intervention devant la Commission en 2016. En fait, la situation a empiré, en particulier ces quatre dernières années. Non seulement le Maroc a violé le droit international et les droits humains dans le territoire occupé et intensifié l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental, contrevenant ainsi au droit international, mais il a également menacé l'existence même de la MINURSO dans la zone libérée par son traitement brutal des Sahraouis à Guerguerat en novembre 2020. La communauté internationale doit écouter le peuple du Sahara occidental, à commencer par les personnes se trouvant dans le territoire occupé, le Maroc ayant refusé l'accès à ce territoire aux observateurs des droits humains pour qu'ils ne soient pas témoins de l'oppression et de l'humiliation imposées par les forces militaires marocaines. Le silence sur l'expansion marocaine constitue un précédent dangereux, qui pourrait mettre en péril la paix et la sécurité. Malgré les difficultés, le peuple sahraoui a continué d'avoir confiance en l'Organisation des Nations Unies et en la capacité de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental de lui permettre de réaliser son droit à l'autodétermination. La mission de la MINURSO doit être accomplie par la voie de négociations directes entre les deux parties, à savoir le Maroc et le Front POLISARIO. Le fait de parvenir à une solution à la question de la décolonisation renforcerait les relations bilatérales et régionales, notamment celles entre le Sahara occidental et le Maroc, sur la base du respect et des avantages mutuels.

61. **M. Vidal** (Universidad de Las Palmas de Gran Canaria) estime que l'initiative marocaine d'autonomie, accueillie favorablement par l'Espagne, pourrait constituer une solution viable. Après avoir fait la sourde oreille aux appels à la décolonisation du Sahara lancés

par le Maroc à l'ONU dans les années 1960, l'Espagne a brusquement abandonné le territoire, ce qui a provoqué un conflit de faible intensité qui a influé sur les relations entre l'Espagne et ses voisins et entraîné une grave détérioration des relations au Maghreb. Il n'a pas été facile de trouver une solution viable qui soit acceptée par une grande partie de la communauté internationale, y compris par les États-Unis et par les principales puissances européennes, dont l'Espagne. L'initiative d'autonomie constitue non seulement une solution réaliste et pragmatique, mais également une réponse à la nécessité d'abandonner des positions obsolètes datant de la guerre froide qui n'ont aucun rapport avec les expériences des habitants du Sahara, pleinement intégrés dans la société marocaine.

62. Le Maroc a continué de promouvoir cette initiative, notamment dans sa Constitution de 2011, qui représentait un premier pas vers la concrétisation de l'autonomie du Sahara. Le Maroc a manifesté une volonté réelle d'intégrer l'ensemble de la population, comme on a pu le constater dans les anciennes villes espagnoles de Laayoune, Smara et Dakhla. Les parties n'ont pas suivi et ont simplement proposé une reprise du conflit. En adoptant une approche active vis-à-vis du conflit, l'Espagne et son gouvernement ont franchi une étape décisive. Seuls des efforts soutenus, de la bonne foi et un rôle actif permettront de trouver des solutions. La trentaine de pays qui ont ouvert des représentations diplomatiques à Laayoune et à Dakhla l'ont également compris.

63. **M. Vucic**, s'exprimant à titre personnel, dit que le principe de l'intégrité territoriale est un principe universellement reconnu du droit international, qui l'emporte sur les autres règles. Des garanties claires ont été mises en place pour veiller à ce que le respect du droit à l'autodétermination ne porte pas atteinte à l'intégrité territoriale de tout État Membre de l'ONU. Le Maroc a un passé colonial singulier. Son territoire ayant été occupé progressivement par plusieurs puissances, le processus de décolonisation a été graduel. Le Maroc lui-même a soulevé la question du Sahara devant l'ONU en 1963, 10 ans avant la création du mouvement Polisario. Cependant, le pays hôte des camps de Tindouf exploite le droit à l'autodétermination pour entretenir le conflit régional et accueille, finance et arme le Polisario et l'appuie sur le plan diplomatique depuis plus de 50 ans. La majorité de la population sahraouie vit au Sahara marocain et est représentée par des responsables locaux élus démocratiquement, conformément à la Constitution du Maroc.

64. L'initiative marocaine d'autonomie reste la seule option qui bénéficie à toutes les parties. Elle respecte à la fois le droit à l'autodétermination et la norme

fondamentale qu'est l'intégrité territoriale des États. La communauté internationale doit inviter instamment le pays hôte des camps de Tindouf à participer aux tables rondes pour parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable au différend.

65. **M. Bouamama** (Association algérienne de soutien au peuple sahraoui) dit que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation et qu'il faut, pour la régler, permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre d'un référendum libre organisé sous les auspices de l'ONU. Contrairement à ce qu'affirment certains pétitionnaires, ce droit n'est pas obsolète. Il est naturel et inaliénable. C'est le colonialisme lui-même qui est obsolète, et son élimination reste à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les Sahraouis sont de plus en plus exaspérés. Ils ne comprennent pas pourquoi on leur a refusé un droit accordé à tant d'autres peuples qui se trouvaient dans la même situation, ni pourquoi ils ont été négligés délibérément après avoir placé leur confiance dans l'Organisation des Nations Unies en 1991, alors qu'un État voyou a été autorisé à se soustraire à ses obligations au vu et au su de tous.

66. **M. Buchanan Aboui** (University of Rwanda) dit que le pays hôte des camps de Tindouf continue d'être le principal instigateur du séparatisme et de la division sur le continent, son objectif étant d'accéder à l'océan Atlantique et d'établir une hégémonie sur l'Afrique du Nord. Il est prêt à priver sa propre population des revenus tirés du gaz et du pétrole afin de soutenir le Polisario, un groupe armé séparatiste dont les connexions avec le terrorisme au Sahel sont avérées. Depuis 1973, il confie une partie de son territoire au Polisario, auquel il fournit également un appui financier, militaire et diplomatique. Sa stratégie irresponsable met toute la région en danger.

67. L'appartenance de la « république sahraouie » à l'Union africaine est une aberration, puisque cette entité ne remplit pas les critères de la condition étatique au regard du droit international. Plusieurs États d'Afrique s'opposent activement à cette mascarade, qui nuit à la crédibilité de l'Union africaine.

68. L'initiative marocaine d'autonomie a jeté les bases d'une solution au différend et donné de l'élan à la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique, durable et fondée sur le compromis. Le nouveau modèle de développement pour les provinces du sud a préparé le terrain pour le statut d'autonomie en présentant le Sahara marocain comme un pôle africain de stabilité et de prospérité économique ; 40 % des pays d'Afrique ont reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara en ouvrant des consulats dans la région.

69. **M. Ramírez Soler** (Fondazione Proclade Internazionale ONLUS) dit que le développement fait partie, avec les droits humains et la paix et la sécurité, des trois piliers de l'ONU. Cependant, afin de ne laisser personne de côté, il est nécessaire de régler le conflit au Sahara occidental et de lancer un processus de décolonisation en application des résolutions des organes de l'ONU. Le succès de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne sera possible que si l'on règle les problèmes structurels, par exemple la gouvernance et la souveraineté des peuples, ce qui garantirait la légitimité et l'efficacité du système multilatéral. Beaucoup de difficultés liées à la mise en œuvre du Programme 2030 et au fonctionnement de l'Organisation résultent de conflits politiques entre États, les empêchant de garder les populations au cœur de leur action. Le maintien des territoires dans une situation d'occupation ou de colonisation, comme le fait le Maroc dans le cas du Sahara occidental, fait partie de ces confrontations. Il faut reconnaître le droit à l'autodétermination et résoudre la situation des 170 000 réfugiés sahraouis vivant dans les camps de Tindouf en Algérie.

70. **M. Alkhalaileh** (Moroccan Jordanian Friendship Association) dit que, contrairement aux affirmations du Polisario et de son pays d'accueil, la question du Sahara marocain n'a rien à voir avec le colonialisme. Le Sahara marocain a été ajouté à la liste des territoires non autonomes en 1963 à la demande du Maroc, 10 ans avant la création du Polisario. Sa décolonisation s'est achevée avec la signature de l'Accord de Madrid, dont l'Assemblée générale a pris acte dans sa résolution [3458 B \(XXX\)](#). Le pays hôte des camps de Tindouf a fabriqué de toutes pièces un conflit régional en créant le groupe séparatiste Polisario pour compromettre la souveraineté du Maroc et imposer son hégémonie sur l'Afrique du Nord. Or, le Sahara marocain a toujours fait partie du Maroc, avec lequel il entretient des liens historiques, humains, culturels, sociaux, religieux et économiques. Dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, la Cour internationale de Justice a reconnu que les tribus sahraouies marocaines avaient prêté allégeance aux sultans marocains. En outre, le Maroc a fait des efforts considérables pour le développement de la région et l'amélioration du niveau de vie. Il a investi 10 milliards de dollars dans des projets d'infrastructures de grande ampleur dans la région, parmi lesquels le port de Dakhla sur l'Atlantique et une grande autoroute.

71. **M. Abugamel** (Coalition pour l'autonomie du Sahara-section de Jordanie) dit que les mouvements séparatistes constituent une menace existentielle contre la sécurité et la stabilité des États arabes, et que leur utilisation comme intermédiaires dans le cadre de

différents interétatiques est une violation flagrante du droit international. Le Polisario fait peser une menace manifeste sur la sécurité et la stabilité de la région sahélo-saharienne. Il a été fondé en 1975 par le pays hôte des camps de Tindouf et par le régime de Kadhafi dans une tentative d'ébranler l'intégrité territoriale du Maroc. Il est contrôlé par les services de sécurité du pays hôte, qui a mis en scène des simulacres de congrès au cours desquels ses dirigeants ont été choisis. Le pays hôte n'a pas ménagé ses efforts pour lui fournir des armes et un soutien logistique. En violation de ses obligations internationales, il a cédé le contrôle des camps au Polisario. Il refuse par ailleurs de recenser la population des camps et a permis au Polisario de détourner l'aide humanitaire, qui a ensuite été vendue dans les États voisins. Le Polisario fait désormais partie intégrante des réseaux criminels transnationaux régionaux, dont les activités recouvrent le trafic de drogue et d'armes.

*La séance est levée à 18 h 5.*